

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chavanod

(Révision générale du P.O.S en vue de sa mise en forme de P.L.U.)



PERMIS DE DEMOLIR

(Zones où s'appliquent les dispositions du Permis de démolir)

APPROBATION

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 28 septembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chavanod.

Le Président,



Jean-Luc RIGAUT.

RAPPEL HISTORIQUE DU POS :

ELABORATION

06/02/1989

REVISIONS

- Révision du 12/12/1994
- Révision partielle du 06/03/2001
- Révision simplifiée n° 1 du 19/09/2005
- Révision simplifiée n° 2 du 24/10/2005

MODIFICATIONS

- N° 1 : 15/04/1996
- N° 2 : 09/12/1996
- N° 3 : 06/03/2001
- N° 4 : 18/02/2008
- N° 5 : 18/04/2011
- N° 6 : 15/12/2014

MISES A JOUR

- 22/03/1989
- 30/12/1992
- 20/12/2000
- 23/11/2010
- 18/12/2012

Urbaniste : Laurence JANET

13 impasse Amédée Daille – 73000 CHAMBERY Téléphone : 04.79.62.16.73

Ecologue : Claudine BONILLA, BDa

Parc d'activités Cote Rouse – 73000 CHAMBERY Tél : 04.79.70.55.64

ANNEXE 5.2

ZONES OU S'APPLIQUENT LES DISPOSITIONS RELATIVES AU PERMIS DE DEMOLIR

Sont soumises au permis de démolir :

- les constructions identifiées par un ●**
- toutes les constructions situées dans la zone UC**

Cf plans de zonage.